

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2011

L'an deux mille onze, le dix-sept juin à 21 h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents :

MM. ALISSE, JOST, MOREL, Adjoints au Maire,
Mmes BERGANTZ, BINDER (arrivée à 21 h 50), DAVID, DORMOIS, FEUVRIER, RIBAUT,
MM. MAGNE, MUESSER, VANDEWALLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

MM. CHEVY, DA SILVA, GUILLAUT, LEGAY,
Mmes BINDER (jusqu'à 21h 50), BUCHER,

Secrétaire : Monsieur JOST

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Stéphane JOST est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour :

- Signature du marché relatif à la mission d'étude de faisabilité et chiffrage de l'enveloppe budgétaire concernant l'opération de réaménagement de la centralité d'Yvette

A l'unanimité, les membres acceptent.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Il est procédé à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le procès-verbal de l'élection est complété et signé.

Madame BINDER arrive à 21 h 50.

2011-31- SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A LA MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE ET CHIFFRAGE DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE CONCERNANT L'OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA CENTRALITE D'YVETTE

Madame le Maire précise qu'une consultation a été organisée pour une mission d'étude de faisabilité et chiffrage de l'enveloppe budgétaire concernant l'opération de réaménagement de la centralité d'Yvette. Trois offres ont été reçues lesquelles ont été analysées en fonction des critères d'attribution définis et de leur pondération : valeur technique de l'offre (60 %), prix des prestations (40 %).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics,

Vu les candidatures et les offres,
Vu les pièces du marché,

Considérant que l'offre du groupement Atelier LVA (mandataire solidaire du groupement conjoint) et l'agence Viola THOMASSEN paysagistes a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'attribution définis et de leur pondération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché relatif à la mission d'étude de faisabilité et chiffrage de l'enveloppe budgétaire concernant l'opération de réaménagement de la centralité d'Yvette avec le groupement Atelier LVA (mandataire solidaire du groupement conjoint) et l'agence Viola THOMASSEN paysagistes, pour un montant de 15 000 euros HT, soit 17 940 euros TTC,

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Affiché le 24 juin 2011